

Conseil d'école du 20 octobre 2023

Présents :

M. Puset, directeur de l'école
Mme Rouchut (maire), Mme Dehays (adjointe chargée des affaires scolaires).
MM. Magadoux et Vergne, Mmes Faucher, Sardin, Larry (représentants des parents d'élèves).
Mmes Gay, Pachaud, M. Longequeue, DDEN.
Mmes Martin, Tarnaud et Brissard, M. Martin enseignants.
Mme Coussy pour les employés de la mairie.

Excusés :

Mme Lapaquette (Inspectrice de l'Education Nationale HV3)

Ordre du jour :

- Règlement du conseil d'école
- Règlement intérieur de l'école
- Résultats des élections de parents d'élèves
- Effectifs et répartition des classes
- Mise à jour des plans particuliers de mise en sureté et exercices de sécurité
- Projets de l'école
- Conseil des élèves
- Questions diverses

Règlement du conseil d'école

Lecture et vote à l'unanimité.

Règlement intérieur

M. Puset interroge le conseil d'école sur la question du Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale : Serait-il pertinent d'inscrire dans le règlement intérieur la possibilité d'éloigner un élève harcelant jusqu'à 5 jours pour une mesure de protection, et définitivement en cas de persistance ?

Bien que l'école soit actuellement préservée en termes de harcèlement, les membres souhaitent majoritairement (3 abstentions) faire apparaître cette possibilité d'éloignement dans le règlement. M. Puset présentera une proposition d'article au prochain conseil d'école.

M. Puset propose également que le montant de la cotisation de la COOP-USEP reste inchangé.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Résultat des élections de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves se sont tenues le 13 octobre. La seule liste candidate a été élue avec 94,68% des voix (64,54% des voix en 2022), 2 votes blancs et 3 nuls, et avec un taux de participation (58,75%) plus élevé (35,46% de participation en 2022).

Les élus sont M. Magadoux, Mme Faucher, M. Vergne, Mme Brière de l'Isle, Mme Sardin, titulaires, et Mme Pagnon, Mme Debiossat, M. Duvergne, Mme Larry, Mme Desroches, suppléants.

Effectifs par classe

PS/MS : 24 (17 PS et 7 MS)

MS/GS : 24 (14 MS et 10 GS)

GS/CP : 20 (7 GS et 13 CP)

CE1/CE2 : 18 (8 CE1 et 10 CE2)

CM1/CM2 : 27 (16 CM1 et 11 CM2)

Les effectifs sont en hausse, il y a 10 élèves de plus qu'à la rentrée 2022, pour un effectif de 113 élèves. Toutefois, la commune n'enregistre que 6 naissances en 2021. Pour la rentrée 2024, avec 11 élèves qui partiront en 6^{ème}, cela fera une baisse d'effectifs, pour la première fois depuis 3 ans. C'est une tendance démographique générale dans le département.

Sécurité : PPMS et exercices de sécurité

Les PPMS ont été actualisés avec les nouveaux effectifs et les nouveaux personnels, mais les protocoles d'évacuation/confinement en eux-mêmes n'ont pas été modifiés.

Un exercice incendie a été effectué le 2 octobre. Cet exercice a révélé une anomalie : 2 blocs d'alarme sont dans le hall de l'école, mais seul un des deux semble fonctionner. L'information a été transmise à la mairie, qui étudie la possibilité soit de réparer le bloc défaillant, soit de le faire enlever (l'autre étant juste en face dans le même couloir), si la législation le permet.

Un exercice attentat intrusion devait être effectué le 16 octobre. M. Pusset précise que la date de cet exercice avait été prévue avant l'attentat du vendredi 13 octobre, mais que le 16 octobre au matin, une consigne officielle demandait de reporter les exercices initialement prévus cette semaine du 16/10.

M. Pusset souhaite répondre à une des questions diverses directement en lien avec la sécurité des élèves à l'école :

- Une mère s'inquiète du défaut d'accompagnement d'adulte lorsque les enfants évacuent les déchets recyclables sur le parking.

Il s'agit là d'une pratique ancienne à l'école, le précédent directeur souhaitait par là à la fois exercer l'autonomie des élèves et montrer sa confiance. Bien que M. Pusset accorde tout autant sa confiance aux élèves de sa classe, le contexte et les enjeux de sécurité actuels ne permettent plus de justifier cette pratique. Dorénavant, les élèves responsables du service écologie n'iront plus sur le temps de récréation, mais à midi, avec M. Pusset.

Projets de l'école

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle :

- Toutes les classes ont assisté au spectacle de Planète Môme.
- Les élèves assisteront à 2 concerts JMF choisis par l'équipe enseignante, parmi les 3 proposés entre novembre et février.
- Toutes les classes bénéficieront d'une animation organisée par les musées de Limoges, à Limoges, adaptée au niveau de classe.
- Les élèves ont pu visiter les expositions liées à l'événement Graines au vent à Saint Paul.

Dans le cadre des activités sportives, et de la lutte contre la sédentarité :

- **Les activités USEP** sont reconduites, et toutes les classes sont inscrites à 2 sorties permettant des activités physiques dans un cadre différent de ce qui peut être proposé sur le site de l'école.
- Les élèves du CP au CM vont pouvoir participer **au cross USEP** à Saint-Pardoux en dehors du temps scolaire en période 2, activité qui mobilise tous les ans de nombreux élèves.
- **Savoir-nager** : Du 11/12 au 18/03 pour les classes de M. Martin et M. Pusset les lundis, puis du 4/04 au 27/06 pour les classes de Mme Tarnaud et Mme Brissard les jeudis. Malgré les effectifs importants en maternelle cette année, la piscine, les transports, et la mobilisation des parents permettent encore d'emmener les élèves de moyenne section à la piscine. M. Pusset remercie les parents qui renouvellent leur agrément ou qui le passent cette année (11 personnes agréées en 2023/2024 et 9 de plus cette année). Afin que les élèves encore très peu autonomes puissent passer un maximum de temps dans l'eau, et profiter de véritables temps d'enseignement, les enseignants font le choix de solliciter 6 accompagnateurs agréés à chaque séance pour accompagner les élèves de maternelle.

Il faut noter toutefois que le groupe de 51 élèves partant pour la piscine sera accompagné de 9 adultes (2 enseignantes, 1 ATSEM, 6 parents agréés). Or le bus ne comporte que 59 places. Nous devons donc demander à des parents accompagnateurs de venir par leurs propres moyens. Les élèves de maternelle doivent être encadrés par 8 adultes dans le bus, donc si un nouvel élève devait être inscrit, cela remettrait en cause l'organisation actuelle.

M. Puset regrette que la répartition des classes, et donc la possibilité d'aller à la piscine pour toutes les MS aient généré des tensions malheureuses, mais il tient à rappeler que les enseignants sont tous titulaires d'un concours les habilitant à enseigner devant chaque niveau de classe, et que dans une école de 5 classes, il est inévitable que des élèves de même niveau soient très régulièrement séparés. En fait c'est même l'inverse qui est une exception. Les répartitions sont organisées selon des critères discutés en conseil de maître, et choisis par le directeur. Les parents n'ont pas de raison d'en vouloir aux enseignants, et sont invités à contacter M. Puset s'ils souhaitent exprimer leurs doléances. M. Puset rappelle également que l'école n'est pas un lieu de consommation d'activités, ou l'on choisirait les sorties ou projets, qui ne sont que des outils au service des apprentissages des élèves. L'équipe enseignante réfléchit donc cette cohérence en amont et les ajustements en cours d'année désorganisent toujours cette cohérence.

- Le PETR Monts-et-Barrages a mené une activité « **vélo et tir à l'arc** » auprès des élèves de CM. L'intervention était gratuite, et les prestataires fournissaient le matériel.

Pour promouvoir une éducation de qualité et la formation de futurs citoyens :

- Le journal de l'école, prévu en février et en juin, a pour but de permettre aux élèves de donner du sens aux écrits produits. Les travaux de chaque classe seront évidemment très différents selon l'âge des élèves, mais tout le monde aura participé à sa mesure au journal. La question d'un journal numérique gratuit, ou papier mais alors payant, n'a pas été tranchée par l'équipe enseignante. M. Puset souhaite consulter le conseil d'école à ce sujet avant de prendre une décision. Il est prévu de diffuser le journal sous forme de PDF, mais d'aussi le transmettre à la mairie afin de le faire paraître sur le site internet de la commune.
- La classe de CM participera cette année au Parlement des enfants : les élèves devront imaginer une loi favorisant les pratiques sportives pour tous les enfants.

COOP et financement des sorties

En date du 5 octobre, le compte de la COOP est créditeur de la somme de 10 233 euros (10 774 euros en 2022 et 13 648 euros en 2021 à la même date). L'adhésion massive des parents, aussi bien que les donations de l'association des parents d'élèves assurent des revenus réguliers. M. Puset fait le choix encore cette année de ne pas solliciter financièrement les familles lors des sorties scolaires.

M. Puset a inscrit tous les élèves de l'école à l'USEP.

Il est proposé lors du vote du règlement intérieur que les montants des cotisations COOP demeurent inchangés. Cette proposition est votée avec le règlement intérieur à l'unanimité.

Le conseil des élèves

Les délégués élus cette année pour l'école de Saint Paul sont :

En CP : Clémence et Victor.

En CE1 : Anaëlle et Arthur.

En CE2 : Diane et Axel.

En CM1 : Julya et Louis.

En CM2 : Clothilde et Valentin.

Le conseil des délégués a élu son bureau

Présidente : Clothilde.

Président adjoint : Valentin.

Secrétaire : Julya.

Secrétaire adjoint : Arthur.

Trésorier : Louis.

Trésorier adjoint : Axel.

Le matériel de cour

Parmi les achats demandés par le conseil des délégués, il reste à acheter un coffre de rangement, 4 élastiques, un jeu de boules de pétanque en bois.

Le tournoi de pingpong

Les délégués ont décidé de relancer le tournoi de pingpong. Les inscriptions sont ouvertes. Le tournoi débutera à la rentrée des vacances de Toussaint.

M Martin souhaite emmener un groupe à la rencontre départementale de pingpong organisée par l'USEP.

La cantine

Un groupe de CM est chargé de rédiger un article au sujet de la cantine pour le journal de l'école.

Les récréations

Les délégués signalent que le ballon est encore régulièrement envoyé chez le voisin. Ils notent que c'est quand même fort car la haie est désormais très haute. Ils rappellent que l'installation d'un filet est prévue. En attendant, il est décidé qu'il est interdit de jouer avec un ballon derrière la ligne des buts de handball.

Aménagements et projets

Les délégués demandent à la mairie si elle est toujours d'accord pour :

- Installer un carré de potager par classe.
- Installer un terrain de billes.
- Ajouter des tracés au sol : terrain de ballon prisonnier, lignes des 3 points, cercles des corners.
- Relancer la plantation d'arbres et arbustes sur le terrain.

Si oui, est-ce pour cette année car certaines demandes datent de juin 2022.

Mme la Maire répond que les tracés de cour, déjà commencés cet été dans la cour des élèves de maternelle, seront achevés cette année. Le terrain de billes est en cours d'élaboration. Quant à l'aménagement végétal, Mme la maire rappelle le souhait d'un partenariat avec les étudiants en licence du paysage du lycée des Vaseix. Un dossier de candidature a été déposé, la réponse sera donnée en novembre. Si l'école n'est pas retenue, l'aménagement sera réfléchi en interne.

Questions diverses

- Une mère s'inquiète que son enfant n'ait pas accès à de l'eau froide sur les temps de garderie, cette eau étant tiède.

La température est déterminée par la législation pour des raisons de sécurité. Il est également rappelé que les élèves peuvent remplir leur gourde entre 16h et 17h dans le bâtiment de l'élémentaire.

- L'équipe enseignante porte à l'attention du conseil d'école les retards réguliers des élèves de l'élémentaire à la sortie de la cantine, ainsi il est fréquent que la reprise des classes soit retardée.

Mme la Maire prévoit un temps de concertation pour revoir l'organisation du service à la cantine.

Cédric PUSSET
Directeur d'école

Fabien MARTIN
Secrétaire de séance

